



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> octobre 2024  
(OR. en)

12468/24

**LIMITE**

**CORLX 825  
CFSP/PESC 1180  
COAFR 286  
CONUN 173  
COARM 168  
FIN 726**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2023/2135  
concernant des mesures restrictives en raison d'activités compromettant la  
stabilité et la transition politique du Soudan

---

**DÉCISION (PESC) 2024/... DU CONSEIL**

**du ...**

**modifiant la décision (PESC) 2023/2135  
concernant des mesures restrictives en raison d'activités  
compromettant la stabilité et la transition politique du Soudan**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 9 octobre 2023, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2023/2135<sup>1</sup>.
- (2) La décision (PESC) 2023/2135 est applicable jusqu'au 10 octobre 2024. Sur la base d'un réexamen de ladite décision, il y a lieu de proroger les mesures restrictives énoncées dans ladite décision jusqu'au 10 octobre 2025.
- (3) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2023/2135 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (PESC) 2023/2135 du Conseil du 9 octobre 2023 concernant des mesures restrictives en raison d'activités compromettant la stabilité et la transition politique du Soudan (JO L, 2023/2135, 11.10.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2023/2135/oj>).

*Article premier*

À l'article 9, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2023/2135, le premier alinéa est remplacé par le texte suivant:

"La présente décision est applicable jusqu'au 10 octobre 2025."

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*